

MAÎTRE D'ŒUVRE

ACRI-IN :

260 Route du Pin Montard

BP 234

06904 Sophia Antipolis

Téléphone : 04.92.96.29.00



MAÎTRE D'OUVRAGE

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION :

624 Chemin Aurélien

Rond-point Alphonse Karr

83707 Saint Raphael

Téléphone : 04.94.19.68.55



Construction d'un mur d'arrière-plage le long du boulevard d'Alger et du boulevard de la Libération commune de Fréjus

Numéro d'affaire : 2024_97

PREP	A	13.01.2026	Première diffusion	
PHASE	IND	DATE	Modification	
Emetteur :			TITRE : Procédure de mise en sécurité en cas d'alerte	
				
			PREP	
			Échelle(s) : S/O	
			Référence du document :	
Chantier	Phase	Emetteur	N°	Indice
Fréjus	PREP	GPT	303	A

 	Construction d'un mur d'arrière-plage le long du boulevard d'Alger et du boulevard de la Libération - Commune de Fréjus						Date : 13/01/2026
	DOCUMENT N°	PREP	GPT	PEX	303	A	

Table des matières

1	OBJET DE LA PROCEDURE	3
2	DIFFUSION DE LA PROCEDURE	3
3	Moyens affectés	3
4	mETHODOLOGIE	3
	a) Prévention passive.....	3
	b) Prévention active.....	3
	c) Définition du seuil d'alerte	4
5	Plan d'alerte	4

 	Construction d'un mur d'arrière-plage le long du boulevard d'Alger et du boulevard de la Libération - Commune de Fréjus						Date : 13/01/2026
	DOCUMENT N°	PREP	GPT	PEX	303	A	

1 OBJET DE LA PROCEDURE

Cette procédure a pour objet de détailler le mode opératoire de repli d'Urgence du matériel Terrestre et autres dispositions en cas de risque de coup de mer, submersion ou séisme exceptionnels sur le chantier des murs d'arrière-plage de Fréjus.

2 DIFFUSION DE LA PROCEDURE

En externe		En interne		En interne chantier pour application/suivi	
Maîtrise d'ouvrage	X	Direction générale		Direction de chantier	X
Maître d'œuvre	X	Contrôle interne	X	Conduite des travaux	X
Coordonnateur SPS				Chef de chantier	X
		Bureau d'étude exécution		Topographie	X
		Bureau méthode			

3 MOYENS AFFECTES

A. Personnel :

-
- 1 chef de chantier
- 1 conducteur d'engin

B. Matériel :

- Ensemble des engins du chantier

C. Fourniture :

- Sable de la plage in situ

4 METHODOLOGIE

a) Prévention passive

Dispositions prises pour minimiser ou éviter les impacts de coups de mer, submersions ou séismes :

- Ancrer au sol si possible le maximum de matériel/objets
- Lester et recouvrir les stocks et palettes de matériaux légers.

b) Prévention active

- Mise en place d'une astreinte chantier encadrement

 	Construction d'un mur d'arrière-plage le long du boulevard d'Alger et du boulevard de la Libération - Commune de Fréjus						Date : 13/01/2026
	DOCUMENT N°	PREP	GPT	PEX	303	A	

- Les numéros d'astreintes sont les suivants :
 1. François VITETTA : 06.34.52.60.83
 2. Nicolas CILLER : 06.16.01.52.70
- Former et informer le personnel aux risques et aux signaux permettant le repli en cas d'alerte
- Informer et former le personnel de la conduite à tenir en cas d'alerte risque naturel, (lieux de rassemblement, comportement...)
- Suivi quotidien de la météo sur les sites de prévisions météorologiques suivants :
 1. MARC-Ifrermer (référence CCAP) : Modèles Méditerranée - MARC - Modélisation et Analyse pour la Recherche Côtière (ifremer.fr)
 2. LAMMA: <http://www.lamma.rete.toscana.it/mare/modelli/vento-mare.php?area=Q>
- Des dispositifs ou éléments de protection adaptés (enrochements, lests, bâches, ...) seront disponibles sur chantier.
- Dès que le seuil d'alerte est confirmé, les bennes de déchets seront évacuées afin d'éviter toute dispersion dans l'environnement.

c) Définition du seuil d'alerte

En cas d'avis de tempête par le biais de l'alerte météo France, et de risque de houle susceptible de submerger les ouvrages en place, le repli d'urgence sera mis en place.

5 PLAN D'ALERTE

REPLI D'URGENCE DANS UN DELAI DE 48 HEURES MAXIMUM :

- En cas de prévision d'alerte météo, l'Encadrement chantier en fera part au personnel de chantier le matin au démarrage de chantier. L'évolution des prévisions des conditions météo sera suivie par l'encadrement de chantier.
- L'alerte sera communiquée sur site au personnel, encadrement et aux intervenants extérieurs. Cette même alerte sera signalée aux Maitrise d'Œuvre et d'Ouvrage du chantier.
- Une fois l'alerte donnée, chaque responsable veillera à ce que les consignes de mise en sécurité ci-dessous soient respectées et anticipées.
 1. Arrêt du chantier
 2. Réalisation d'un merlon de protection en sable sur les tronçons ouverts. Pour rappel, lors de la réalisation des travaux, les tronçons ouverts seront limités à 30 ml uniquement.
 3. Evacuation de l'ensemble du matériel et engins terrestre présent sur la plage et mise en sécurité sur le trottoir de la route.

 	Construction d'un mur d'arrière-plage le long du boulevard d'Alger et du boulevard de la Libération - Commune de Fréjus						Date : 13/01/2026
	DOCUMENT N°	PREP	GPT	PEX	303	A	

4. Une fois le personnel, matériel et divers mis en sécurité, le service d'astreinte sera mobilisé et le chantier évacué.
5. Une fois l'épisode météorologique anormal passé, la direction de chantier signifiera et informera le personnel, les MOE et MOA de la reprise possible des travaux.
6. Un constat sera effectué des éventuels dommages et toutes les mesures et contrôles avant reprise des travaux seront mises en œuvre.